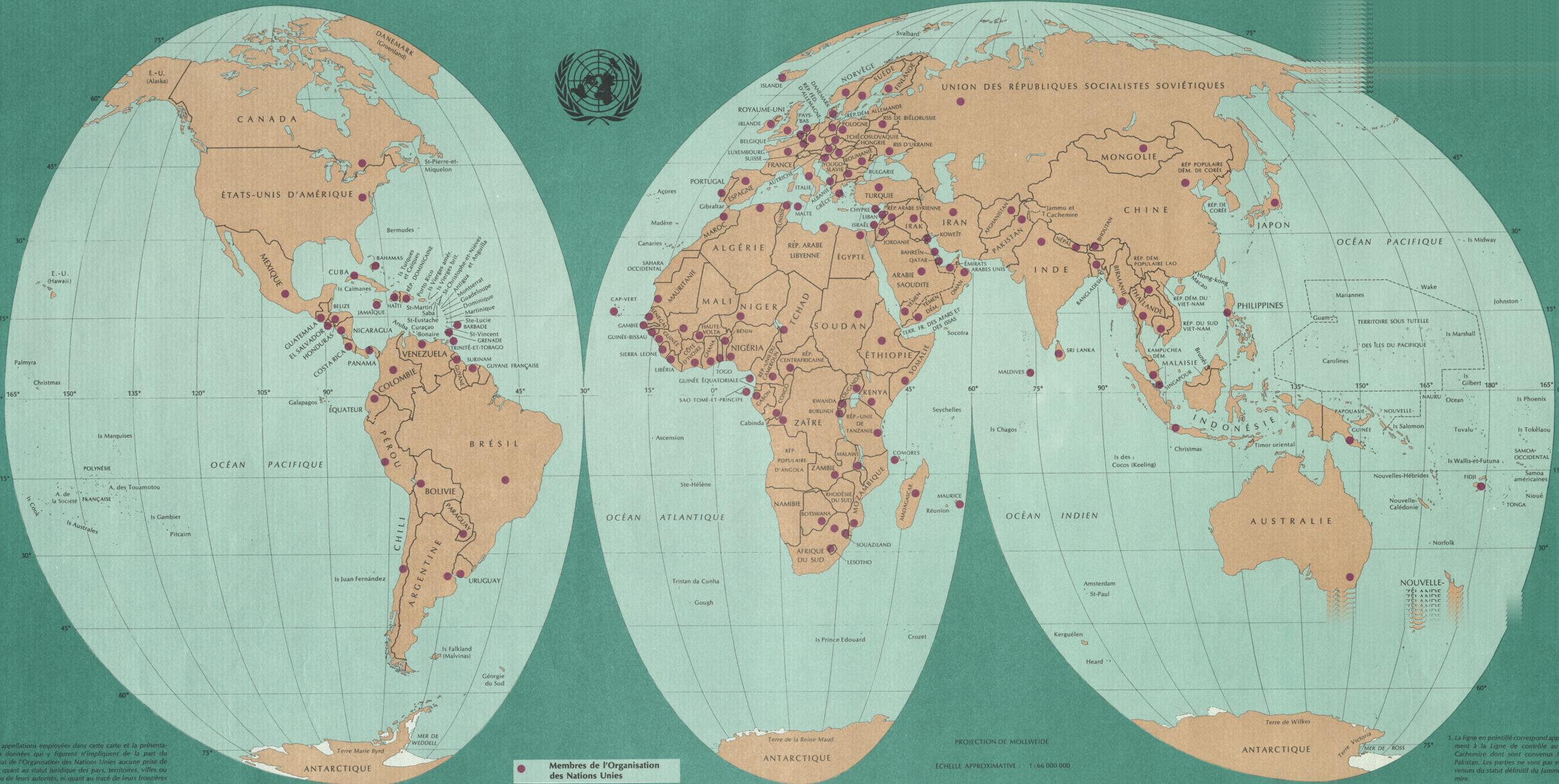


CARTE DESCRIPTIVE DE L'ONU



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

1. La ligne en pointillés correspond approximativement à la ligne de contrôle au Jammu et Cachemire dont sont convenus l'Inde et le Pakistan. Les parties ne sont pas encore convenues du statut définitif du Jammu et Cachemire.

MAP NO. 2753 REV. 2 (F) UNITED NATIONS MAY 1976

ÉCHELLE APPROXIMATIVE : 1 : 66 000 000

ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES — DATE D'ADMISSION À L'ORGANISATION, SUPERFICIE ET POPULATION

Nom du pays	Date d'admission à l'ONU	Superficie totale (kilomètres carrés)	Population Estimations (milieu de 1975)	Nom du pays	Date d'admission à l'ONU	Superficie totale (kilomètres carrés)	Population Estimations (milieu de 1975)	Nom du pays	Date d'admission à l'ONU	Superficie totale (kilomètres carrés)	Population Estimations (milieu de 1975)	Nom du pays	Date d'admission à l'ONU	Superficie totale (kilomètres carrés)	Population Estimations (milieu de 1975)
Afghanistan	19 nov. 1946	647 497	19 280 000 ^a	Chine	24 oct. 1945	9 596 961	838 803 000 ^a	Guinée-Bissau	17 sept. 1974	36 125	525 000 ^a	Malaisie	17 sept. 1957	329 749	11 900 000
Afrique du Sud	7 nov. 1945	1 221 037	25 471 000	Chypre	20 sept. 1960	9 251	639 000	Guinée équatoriale	12 nov. 1968	28 051	310 000 ^a	Malawi	18 déc. 1964	118 484	5 044 000
Albanie	14 déc. 1955	28 748	2 482 000 ^a	Colombie	5 nov. 1945	1 138 914	24 717 300	Guyane	20 sept. 1966	214 969	791 000 ^a	Maldives	21 sept. 1965	298	119 000 ^a
Algérie	8 oct. 1962	2 381 741	16 776 300	Comores	12 nov. 1975	2 171	306 000 ^a	Haiti	24 oct. 1945	27 750	4 583 800	Qatar	21 sept. 1971	11 000	92 000 ^a
Allemagne, République	8 oct. 1962	2 381 741	16 776 300	Congo	20 sept. 1960	342 000	1 345 000 ^a	Haute-Volta	20 sept. 1960	274 200	6 032 000 ^a	République arabe libyenne	14 déc. 1955	1 759 540	2 444 000
Andorre	18 sept. 1973	248 577	61 832 000	Costa Rica	2 nov. 1945	50 700	1 968 438	Honduras	17 déc. 1945	112 088	3 037 000 ^a	République arabe syrienne	24 oct. 1945	185 180	7 354 591
Arabie Saoudite	24 oct. 1945	2 149 690	9 966 000 ^a	Cuba	24 oct. 1945	114 524	9 089 888 ^b	Hongrie	14 déc. 1955	93 030	10 539 000	République centrafricaine	20 sept. 1960	622 984	...
Argentine	24 oct. 1945	2 766 889	25 384 000 ^a	Danemark	24 oct. 1945	43 069	5 045 297 ^b	Inde	30 oct. 1945	3 129 316 ^c	598 097 000 ^c	République démocratique allemande	18 sept. 1973	108 178	16 850 125
Australie	14 déc. 1955	7 686 848	13 506 800	Égypte	24 oct. 1945	1 001 449	37 233 000	Indonésie	28 sept. 1950	1 491 564	130 597 000	République démocratique populaire lao	14 déc. 1955	236 800	3 303 000 ^a
Autriche	14 déc. 1955	83 849	7 522 800	Émirats arabes unis	9 déc. 1971	83 600	222 000 ^a	Irak	21 déc. 1945	434 924	11 124 253	République dominicaine	24 oct. 1945	48 734	4 696 793
Bahamas	18 sept. 1973	13 935	203 946	Équateur	24 oct. 1945	21 393	4 006 794	Iran	24 oct. 1945	1 648 000	33 005 953	République socialiste soviétique de Biélorussie	24 oct. 1945	207 600	...
Bahrein	21 sept. 1971	622	255 881	Espagne	14 déc. 1955	504 782	35 472 000	Irlande	14 déc. 1955	70 283	3 127 000	République socialiste populaire de Biélorussie	24 oct. 1945	603 700	...
Bangladesh	17 sept. 1974	143 998	76 815 091	États-Unis d'Amérique	24 oct. 1945	9 963 123	213 631 000	Israël	19 nov. 1946	103 000	216 000 ^a	République socialiste soviétique de l'Ukraine	24 oct. 1945	945 087	177 508
Barbade	9 déc. 1966	431	245 000 ^a	Ethiopie	13 nov. 1945	1 221 900	27 946 000	Italie	14 déc. 1955	301 225	55 810 000	République-Unie de Tanzanie	14 déc. 1961	945 087	3 064 200
Belgique	27 déc. 1945	30 513	9 796 124	Fidji	13 oct. 1970	18 272	577 000	Japon	18 sept. 1945	372 313	110 953 412	Venezuela	15 nov. 1945	912 050	11 993 000
Bénin	20 sept. 1960	112 622	3 112 000	Finlande	14 déc. 1955	337 009	4 706 900	Jordanie	14 déc. 1955	97 740	2 688 000 ^a	Yémen	30 sept. 1947	195 000	6 668 000 ^a
Bhoutan	21 sept. 1971	47 000	1 173 000 ^a	France	24 oct. 1945	547 026	52 913 000	Kampuchea démocratique	14 déc. 1955	181 035	8 110 000 ^a	Yémen démocratique	14 déc. 1967	332 968	1 656 728
Birmanie	19 avr. 1948	676 552	31 240 000 ^a	Gabon	20 sept. 1960	267 667	526 000 ^a	Kenya	12 sept. 1963	582 644	13 399 000	Yugoslavie	24 oct. 1945	255 804	21 325 000
Bolivie	14 nov. 1945	1 098 581	5 633 800	Gambie	21 sept. 1965	11 295	523 716	Koweït	14 mai 1963	17 818	996 000	Zaire	20 sept. 1960	2 345 409	24 902 472
Bosnie	17 oct. 1996	600 372	677 000	Chana	8 mars 1957	238 537	9 866 000	Lesotho	13 oct. 1975	30 355	1 038 500	Zimbabwe	1 ^{er} déc. 1964	752 614	4 896 000
Bresil	24 oct. 1945	8 511 965	107 145 168	Grèce	17 sept. 1974	131 944	8 962 023 ^b	Liban	24 oct. 1945	10 400	2 869 000 ^a				
Bulgarie	14 déc. 1955	110 912	8 721 900	Guatemala	21 nov. 1945	108 889	6 129 000 ^a	Luxembourg	24 oct. 1945	2 586	357 000				
Burundi	18 sept. 1962	27 834	3 765 000 ^a	Guinée	12 déc. 1958	245 957	4 416 000 ^a	Madagascar	20 sept. 1960	587 041	8 020 000 ^a				
Canada	9 nov. 1945	9 976 139	22 831 000												
Cap-Vert	16 sept. 1975	4 033	294 132												
Chili	24 oct. 1945	756 945	10 253 014												

^a Estimation des Nations Unies.
^b Pour 1974.
^c À l'exclusion du Jammu et Cachemire.
^d Y compris la RSS de Biélorussie et la RSS d'Ukraine.

MAP COLLECTION UNITED NATIONS LIBRARY

A000/10/1976

NOTE AUX ENSEIGNANTS

L'enseignement relatif à l'ONU ET A LA MER : quelques suggestions

On trouvera ci-après quelques moyens simples d'aborder l'enseignement relatif à l'ONU par le biais d'un sujet particulier, la mer. La présente brochure décrit l'attrait de la question pour les jeunes, énumère les principaux thèmes en indiquant comment ils se rattachent aux programmes d'enseignement primaire et secondaire et suggère des méthodes d'enseignement "en situation". Nous espérons que ces exemples stimuleront votre imagination et vous permettront d'aider vos élèves à comprendre l'importance de l'action de l'ONU.

POURQUOI la mer constitue un bon moyen d'aborder l'enseignement sur l'ONU

L'ONU risque de sembler complexe, figée et distante à des élèves qui n'étudieraient que sa structure. Toutefois, s'ils explorent un domaine d'action de l'ONU qui les intéresse, comme la mer et son utilisation, ils pourront, comprendre le rôle déterminant de l'Organisation dans le règlement des grandes questions en jeu, et son importance pour eux-mêmes et l'humanité tout entière.

QUELS sont les thèmes de base ?

Il est utile de centrer un cours sur n'importe quel aspect de l'œuvre de l'ONU sur trois thèmes :

—L'**idéal** : l'égalité des droits de tous les individus à un plein épanouissement

—La **réalité** : les inégalités dues à la quête du pouvoir et du gain économique par certains

—Les **moyens d'action** : comment les individus et les nations peuvent travailler ensemble à améliorer la vie de chacun.

Dans le cas de la mer, les élèves conçoivent sans peine que :

—La mer est liée aux besoins fondamentaux de chacun et présente donc un intérêt universel

—Quelques pays dominent les océans

—Dans le cadre de l'ONU, on étudie les moyens de conserver, de développer et de partager les ressources de la mer.

QUAND introduire l'ONU et la mer dans l'enseignement ?

On peut introduire l'ONU et la mer dans l'enseignement à divers niveaux et dans de nombreuses disciplines.

Enseignement artistique (littérature, arts plastiques, musique) : que signifie la mer pour les artistes de différentes cultures, et pour les élèves eux-mêmes.

Géographie : comment la mer affecte-t-elle la vie des hommes dans différentes régions ? Comment leurs moyens d'existence sont-ils liés à la mer (pêche, navigation, construction navale, tourisme, etc.). Comment la situation géographique d'un pays (pays sans littoral), îles, archipels, influe-t-elle sur son attitude à l'égard des débats de l'ONU ?

Histoire ou études sociales : comment la mer a-t-elle contribué à la naissance d'une communauté mondiale ? En partant des thèmes de base décrits plus haut, les élèves peuvent examiner les facteurs qui ont abouti à la proposition concernant un régime international des fonds océaniques et les différents rôles que l'ONU pourrait jouer à l'avenir.

Sciences : comment la science et la technique contribuent-elles à la préservation et à la mise en valeur des ressources de la mer ? Les élèves peuvent chercher à savoir ce que l'ONU a fait pour développer l'exploitation des produits de la mer et prévenir la pollution et la surexploitation. Ils peuvent faire des recherches sur les découvertes récentes que suggèrent de nouvelles utilisations possibles de la mer.

Mathématiques : comment les statistiques aident-elles à satisfaire les besoins mondiaux ? On peut construire d'intéressants problèmes mathématiques concernant le total des prises mondiales, les transports maritimes, la navigation et les ressources minérales. Les élèves peuvent évaluer l'importance des statistiques de l'ONU relatives à la mer pour ce qui est de comprendre la situation actuelle et prévoir l'avenir.

Instruction civique : comment les gens peuvent œuvrer ensemble au développement des ressources mondiales. Les élèves peuvent examiner des types de structures sociales dans lesquels des collectivités doivent mettre en commun et développer des ressources de base. Les accords et les programmes de l'ONU relatifs à la mer donnent-ils la première place au désir des individus de s'approprier le plus possible ou à la nécessité de préserver les ressources et de les utiliser rationnellement pour la communauté mondiale dans son ensemble ?

Ressources : on trouvera dans la présente brochure une description des activités récentes de l'ONU et des institutions spécialisées s'occupant de programmes relatifs à la mer. D'autres exemples utiles pour des cours sont donnés dans les publications que l'on peut se procurer gratuitement ou à peu de frais auprès du Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies à New York ou au centre d'information des Nations Unies le plus proche.

COMMENT rattacher l'ONU et la mer à la vie des élèves ?

La méthode topique : les élèves peuvent étudier, d'une manière simple en rapport avec leur âge, les liens de leur pays et d'autres pays avec la mer, puis identifier les préoccupations communes aux habitants de différentes parties du monde. Ils peuvent examiner les interrelations entre la liberté de la haute mer, la défense, le commerce, l'exploitation du pétrole et la pollution et en déterminer les répercussions sur les besoins de populations de plus en plus nombreuses, le problème de l'utilisation des ressources par les pays industrialisés et d'autres problèmes auxquels s'intéresse l'ONU.

Méthodes actives : les événements de la vie quotidienne des élèves peuvent susciter spontanément des occasions d'apprendre "en situation." On peut également planifier des activités comme celles qui sont décrites ci-après :

Les interrelations économiques : une étude de la situation locale. Quels sont les produits alimentaires et autres articles d'usage quotidien qui viennent de la mer ? Qui sont apportés par mer ? Par qui ? Comment pourrait-on s'en passer ? Que peut-on faire au niveau international pour garantir que tous les hommes profitent de la mer ?

Responsabilités mésologiques : surveillance de la pollution. Quels signes révèlent une aggravation de la pollution de l'eau dans votre communauté ? Que peut-on faire au niveau local pour l'enrayer ? Y a-t-il des responsables hors de la communauté ? Quels accords et programmes internationaux traitent de ce problème ? Quel est le rapport avec la pollution de la mer ?

Rapports sociaux : la classe, une communauté mondiale en miniature. On peut utiliser la salle de classe pour montrer comment les individus doivent modifier leur comportement lorsque tous partagent un même espace vital, et c'est par la discussion et l'action commune qu'il faut tendre à l'harmonie. La classe peut examiner une question liée à la mer, par exemple "jusqu'à quelle distance de la côte un Etat peut-il revendiquer des droits de pêche exclusifs ?". Cet exercice doit permettre aux élèves de découvrir que :

—Différentes personnes dans différentes situations conçoivent les problèmes différemment;

—Pour parvenir à un accord, il faut du temps, du tact, de la souplesse et suffisamment de bonne volonté pour placer les besoins de la communauté avant ses intérêts particuliers.



1976 - Le droit de la mer



Lettre aux étudiants

Jamais, dans la longue histoire de ses rapports avec la mer, l'homme n'a eu tant de raisons de s'interroger avec plus d'inquiétude à propos de la mer ni d'en attendre davantage.

La moitié de la population du globe vit aujourd'hui à moins de 300 km des côtes, et cette proportion ne cesse de croître. Dans 25 ans, nous serons si nombreux qu'il nous faut songer de plus en plus à tirer de la mer de quoi nous nourrir et à protéger et utiliser judicieusement ses ressources biologiques. Nous devons gérer avec discernement — et de façon que nul ne soit lésé — les immenses richesses minérales que la technique moderne permet aujourd'hui d'exploiter au fond des mers et même loin dans son sous-sol. Dans le même esprit d'équité, nous devons nous attacher à réglementer la navigation maritime, le trafic aérien au-dessus des mers et les recherches scientifiques effectuées dans les mers et à leur périphérie.

Le présent opuscule vous renseignera sur ces problèmes, et sur d'autres questions connexes, dont s'occupe

l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs années. En effet, la création d'un droit régissant l'utilisation de la mer sous tous ses aspects, d'un droit respecté par toutes les nations du monde, compte parmi les nombreuses tâches auxquelles s'emploie l'Organisation pour assurer la paix mondiale aux générations futures. Le grand principe de base est que la mer dont nous sommes tous entourés doit être utilisée dans l'intérêt de tous.

J'espère que le présent opuscule vous aidera à saisir pleinement à la fois la nature du défi auquel nous sommes confrontés et l'immense importance qu'il revêt pour vous.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Kurt WALDHEIM

JOURNÉE DES NATIONS UNIES 24 OCTOBRE

L'Organisation des Nations Unies et le droit de la mer

POURQUOI un droit de la mer ?

La mer n'étant pas délimitée par des frontières, il faut élaborer un cadre juridique de nature à assurer que l'océan et ses vastes ressources soient mis en valeur et utilisés équitablement, rationnellement et pacifiquement au profit de l'humanité tout entière. Une convention sur ce sujet doit inévitablement concilier maints intérêts divergents. Voici quels sont quelques-uns des principaux problèmes :

Jusqu'à où un pays peut-il étendre sa souveraineté sur la mer ?

Jusqu'à où un Etat peut-il proclamer des droits exclusifs sur les ressources marines, y compris la pêche ?

La zone se trouvant au-delà des limites de la juridiction nationale a été désignée comme le patrimoine commun de l'humanité. Comment cette zone doit-elle être exploitée ?

Comment les pays en développement peuvent-ils profiter de l'exploration des fonds marins si les pays développés détiennent le contrôle des techniques et des capitaux nécessaires ?

Comment empêcher la pollution des mers ?

Comment protéger de l'extinction les ressources biologiques de la mer ?

Comment régler les différends découlant des utilisations de la mer ?

COMMENT l'Organisation des Nations Unies a-t-elle aidé à formuler un droit de la mer ?

Elaborer un droit régissant tous les aspects des utilisations de la mer ne peut manquer d'être une entreprise longue et ardue. C'est pourquoi, au cours des débats qui se sont déroulés récemment à l'ONU sur le sujet, les participants sont convenus de ne pas mettre chaque problème aux voix, mais d'y travailler sur la base d'un accord général avant qu'un vote puisse même être envisagé.

Jusqu'ici, l'ONU a organisé trois conférences sur le droit de la mer, qui ont, au cours d'une démarche progressive, traité de questions différentes.

La première Conférence, en 1958, a adopté quatre conventions. Ces conventions portent sur la mer territoriale et la zone contiguë, la haute mer, la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer et le plateau continental. Cette conférence, de même que la deuxième Conférence de 1960, n'ont pas réussi à définir les limites de la mer territoriale et de la zone de pêche.

Entre la deuxième et la troisième Conférence (1974), des faits nouveaux importants se sont produits.

— En 1967, l'Assemblée générale a établi un Comité spécial. Au cours de ses sessions, il a été largement admis que le fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale était une zone devant être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. De même, plusieurs délégations ont estimé qu'il était vital à cet égard d'établir un nouvel ensemble de règles définissant les limites de la juridiction nationale.

— En 1968, l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

— En 1970, les travaux de ce comité ont débouché sur l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans.

La troisième Conférence a tenu des sessions à New York et Caracas (1974), Genève (1975) et New York (1976). Elle a constitué trois grandes commissions traitant la première du régime international, la deuxième de la mer territoriale, de la zone économique, des îles,

des archipels, des pays géographiquement désavantagés et du plateau continental, et la troisième de la pollution marine et du transfert des techniques.

QUELLES dispositions pourraient figurer dans un code de la mer ?

Le texte unique de négociation révisé. A la fin de la session qui s'est tenue à New York du 15 mars au 7 mai 1976, la troisième Conférence a été saisie d'un texte unique de négociation révisé devant servir de base à la poursuite des négociations sur la convention finale.

Le texte est composé de quatre parties :

La première partie expose les principes généraux à suivre pour appliquer le concept fondamental selon lequel les ressources de la zone internationale du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale sont le "patrimoine commun de l'humanité." Le texte prévoit la création d'une autorité internationale des fonds marins habilitée à exploiter le fond des océans pour en extraire les richesses minérales et à passer des contrats avec des entités extérieures, y compris des Etats et des sociétés, pour les autoriser à mener des opérations minières sous son contrôle.

La deuxième partie contient des dispositions sur les droits et les devoirs des Etats dans une mer territoriale de 12 milles, une zone contiguë s'étendant jusqu'à 24 milles à partir de la côte et une zone économique exclusive de 200 milles, le plateau continental sous-jacent à ces zones, les eaux archipélagiques (dans les Etats-archipels) et la haute mer.

Les dispositions sur la zone économique représentent un nouveau principe du droit international. Elles donneraient aux Etats côtiers des droits souverains sur les poissons et autres ressources biologiques et non biologiques de cette zone, tout en préservant la liberté de navigation et certaines autres libertés pour tous les Etats.

Cette deuxième partie comporte également des dispositions prévoyant un système de partage des recettes et, sous réserve d'accords bilatéraux et régionaux, l'octroi aux pays sans littoral et aux pays géographiquement désavantagés de droits de pêche dans la zone économique d'Etats voisins.

La troisième partie traite du milieu marin et de la recherche scientifique. Sous réserve de certaines clauses de sauvegarde relatives au consentement d'un ou de plusieurs Etats côtiers, elle prévoit que des Etats étrangers peuvent mener des recherches dans les zones économiques d'autres Etats ainsi qu'en haute mer.

S'agissant du milieu marin, les Etats auraient différents pouvoirs de police en ce qui concerne l'application des règlements antipollution, selon un certain nombre de facteurs applicables dans divers cas. Dans d'autres articles, le texte prévoit que des mesures devront être prises pour promouvoir le développement et le transfert des techniques marines.

Dans la quatrième partie, le Président de la Conférence, M. H. S. Amerasinghe, ambassadeur de Sri Lanka, qui en est l'auteur, propose un système de règlement obligatoire des différends par des moyens librement choisis par les parties. Celles-ci ont plusieurs choix : renvoyer les différends à un tribunal du droit de la mer, dont la création est envisagée, recourir à la Cour internationale de Justice, à des tribunaux d'arbitrage, à des commissions de conciliation et à un nouveau type de commissions traitant de différends techniques sur la pêche, la pollution, la recherche scientifique et la navigation.

Une autre session de la troisième Conférence est prévue du 2 août au 17 septembre 1976.

Les institutions spécialisées des Nations Unies et la mer

Alors que l'Organisation des Nations Unies poursuit la très importante tâche qui consiste à élaborer un instrument juridique international acceptable en régissant les utilisations de la mer, des dizaines de programmes et d'activités en rapport avec la mer sont menés à bien ou sont prévus par d'autres éléments du système des Nations Unies, par exemple les institutions spécialisées, qui opèrent indépendamment ou en coopération avec d'autres institutions spécialisées, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales non rattachées à l'ONU. La liste partielle suivante donnera une idée de la variété et de l'importance de ces activités.



Utilisation rationnelle et conservation des ressources biologiques

FAO — Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

La première phase du Programme international d'étude et de mise en valeur des ressources halieutiques de l'océan Indien est terminée. Le programme porte principalement sur l'état de certains stocks comme le thon et le poisson démersal (de fond).

Les premières phases de projets analogues sont mises au point sur la partie centre-est de l'Atlantique et le sud de la mer de Chine.

La FAO exécute plus de 90 projets du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).

Navigation maritime et aérienne

OMCI — Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

A mis au point plus de 70 dispositifs de séparation du trafic pour les zones de navigation très encombrées de par le monde, ainsi que, par exemple, un code de construction et d'armement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

OACI — Organisation de l'aviation civile internationale

A contribué à l'élaboration des règles applicables aux hydravions qui ont été soumises à la Conférence de l'OACI pour la révision des règles pour prévenir les abordages en mer (1972).

OIT — Organisation internationale du Travail

Protection des gens de mer, des pêcheurs et des dockers : établissement et mise à jour de normes internationales minimales concernant diverses questions relatives à la main-d'œuvre maritime telles que le recrutement (y compris l'âge minimum, les examens médicaux et les contrats d'engagement), le rapatriement, la stabilité de l'emploi, la formation professionnelle, les certificats de capacité, la sécurité et l'hygiène du travail, le logement des équipages, les problèmes de main-d'œuvre dus à l'évolution des techniques, les salaires, les heures de travail et les effectifs, les congés payés, la sécurité sociale, les installations sanitaires et les services sociaux et les relations entre employeurs et salariés.

Recherche aux fins du rassemblement, de l'analyse et de la publication de renseignements sur les faits nouveaux de caractère économique, technique et social et en matière de main-d'œuvre dans l'industrie maritime tant à terre qu'en mer.

AIEA — Agence internationale de l'énergie atomique

Recommandations touchant la sécurité du transport de substances radio-actives. Evaluation, du point de vue de la sécurité, de la conception de la construction, du fonctionnement et de l'inspection des navires nucléaires de la marine marchande.

UIT — Union internationale des télécommunications

Gestion du spectre des fréquences et notamment des bandes attribuées pour les radiocommunications par le Service maritime mobile (y compris les télécommunications par satellite) et pour la radionavigation maritime (y compris la radionavigation par satellite). Mise à jour de la réglementation applicable aux radiocommunications maritimes; amélioration de la performance des circuits radiotéléphones dans les bandes maritimes.

Océanographie — Météorologie

OMM — Organisation météorologique mondiale

A mis au point et coordonne actuellement la Veille météorologique mondiale (VMM) qui est constituée par :

1) Un système mondial d'observation utilisant des navires, des stations océaniques fixes ou mobiles, des stations météorologiques automatiques, des satellites météorologiques.

2) Un système mondial de télécommunications pour la transmission de données par des centres météorologiques mondiaux, régionaux et nationaux.

3) Un système mondial de traitement des données permettant d'obtenir des renseignements opérationnels (par exemple des prévisions).

Pollution des mers

OMS — Organisation mondiale de la santé

Etudie les effets polluants du rejet des eaux usées domestiques dans les eaux côtières (virus, bactéries, parasites).

Examen de la gestion des eaux usées et des déchets industriels.

OMCI — Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

A mis au point et adopté des instruments internationaux pour la prévention de la pollution dont les dispositions portent sur les points suivants :

- Rejet délibéré ou opérationnel d'hydrocarbures par des navires;
- Pollution intentionnelle par des hydrocarbures, des substances nocives autres que les hydrocarbures transportés en vrac ou non, des eaux d'égout et des ordures;
- Responsabilité civile en cas de dommages dus à la pollution par des hydrocarbures;
- Etablissement d'un fonds international d'indemnisation;
- Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de substances nucléaires.

Formation et assistance technique

UNESCO — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Cours de formation professionnelle dispensés à des étudiants originaires de pays en développement par des experts ou des professeurs invités sur : la biologie marine, au Danemark; la chimie marine, en Espagne, l'océanographie, à l'intention de participants venus d'Amérique latine; l'acquisition et l'utilisation de données océanographiques, aux Etats-Unis, pour aider les pays en développement à renforcer leurs moyens de gestion des données et à mieux tirer parti d'autres moyens.

Octroi de bourses de perfectionnement pour des études dans des instituts océanographiques de pays avancés et de bourses pour des stages à bord permettant de participer à des expéditions. Etablissement de centres de biologie marine à Singapour, au Mexique et dans la région de l'océan Indien.